

Ne restez pas seul-es, rejoignez le SNES-FSU !

## Pourquoi adhérer ?

- Comme tous les personnels, les AED ont le droit d'adhérer à un syndicat, de faire grève, de participer aux stages de formation syndicale (12 journées par an).
- L'adhésion à un syndicat est un engagement personnel, votre employeur n'a pas à en être informé sauf si vous faites le choix de le communiquer.
- Adhérer à un syndicat ne peut pas être un frein à votre renouvellement, ni avoir de conséquences négatives sur vos conditions de travail et emploi du temps. Au contraire, c'est la garantie que vos droits seront respectés !

Le SNES-FSU agit et défend aussi les personnels grâce aux moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95% de nos ressources) : sans adhérent-es, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister ! Le syndicat existe par la participation et l'action des syndiqué-es. Il ne peut agir que parce que les syndiqué-es le font exister au quotidien !

## Comment adhérer ?

Cotisation : 25 euros, soit 2,50 euros par mois pendant 10 mois, ou encore 8,50 euros par an après crédit d'impôt de 66% que vous soyez imposable ou non.

- **dans votre établissement** en contactant le trésorier ou le S1 (secrétaire de la section SNES-FSU) de votre établissement,
- **en ligne** : sur le site du SNES-FSU de Lille, onglet en haut à droite « se syndiquer ».

Retrouvez le bulletin d'adhésion



Contactez le SNES-FSU !

Réalisé par Maeva Bismuth et Olivier Mathieu

## Les permanences dédiées aux AED

Contactez-nous par mail [s3lil@sn.es.edu](mailto:s3lil@sn.es.edu)  
en précisant dans l'objet : pour le secteur AED  
ou appelez la permanence de préférence le mercredi

### Permanence *Violences sexistes et sexuelles au travail*

**Pas une violence  
sexiste  
ou sexuelle  
sur mon lieu  
de travail !**

Depuis deux ans, la section académique du SNES-FSU a mis en place une permanence exclusivement dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Cette permanence est animée par des militantes spécialement formées à ces questions et est assurée le mercredi après-midi.

Pour nous contacter et/ou prendre rendez-vous tout au long de l'année : [vss@lille.sn.es.edu](mailto:vss@lille.sn.es.edu)

### Le SNES-FSU de Lille sur les réseaux sociaux

209 rue Nationale - 59000 Lille

► Tél : 03 20 06 77 41 ► Mail : [s3lil@sn.es.edu](mailto:s3lil@sn.es.edu)



Publication du Syndicat National des Enseignements de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille. Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax. : 03 20 06 77 49 - [s3lil@sn.es.edu](mailto:s3lil@sn.es.edu) - site internet : [www.lille.sn.es.edu](http://www.lille.sn.es.edu) - Direction de la publication : Jean-François Carémel - Agence Good Mood, Villeneuve d'Ascq, Imprimerie Tanghe Printing, Comines - CPPAP N°0526 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Prix : 0,76 € - Abonnement : 5 €33



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41  
courriel : [s3lil@sn.es.edu](mailto:s3lil@sn.es.edu)  
site : <https://lille.sn.es.edu/>



**S3 Lille**, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré  
Lettre d'info du secteur AED 2026-2027

ISSN : 2426-556X

## L'édito

### Assez perdu, il nous faut gagner !

Est-il besoin de rappeler l'importance des AED pour le service public d'Éducation ? Premiers personnels au contact des élèves, nous sommes à chaque crise placés en première ligne au sein de nos établissements scolaires du second degré et cela aux dépens de nos conditions de travail voire de notre santé. Comment pourraient fonctionner les collèges, les lycées, les LP et les internats, sans nous ?

Pourtant, les AED constituent la catégorie la plus précaire de l'Éducation nationale. L'indice plancher qui fixe nos salaires n'a été revalorisé que pour le maintenir juste au niveau du SMIC. Quel mépris alors que nous subissons souvent des temps partiels non choisis allant parfois jusqu'à 25% d'un temps plein ! Le ministère ne respecte même pas la loi qu'il a lui-même promulguée et qui lui imposait de mettre en œuvre une grille d'évolution salariale. L'inflation a repris sous les coups de la crise du pétrole et la mise en place de la PSC a correspondu à un surcoût pour certain-es d'entre nous. Quant à la précarité, le décret de 2023 sur la cédésation n'a rien arrangé : si le CDI a offert une sécurité toute relative à certain-es, l'absence de cadre pour procéder au CDI après la 6<sup>ème</sup> année, a créé bien plus de situations d'arbitraire. Combien d'AED se retrouvent ainsi privé-es d'emploi, de revenu avec en plus l'impression humiliante d'avoir été « viré-e » ? Cette situation est devenue tellement intenable juridiquement que le rectorat de Lille a confirmé en juin vouloir reprendre la main sur les réponses à apporter aux demandes de CDI des AED. Du côté de la formation professionnelle aussi, le chantier est au point mort. Beaucoup d'AED jonglent avec des emplois du temps qui ne leur permettent pas de suivre correctement leurs études ou leur formation. Même dans le cadre de nos fonctions et alors même qu'on exige de nous la mise en œuvre de protocoles toujours plus rigoureux, nous n'avons pas droit



à une formation suffisante... un comble dans le monde de « l'éducation » !

Les AED en ont ras le bol de cette situation et du manque de reconnaissance. Il est temps que cela change. Les mouvements de grève sont bien suivis et quand on s'y met tous et toutes, les Vies Scolaires sont complètement fermées. Mais la solidarité doit aller plus loin. Le service public d'Éducation a besoin d'investissements forts pour revaloriser tous ses personnels et offrir à tou-te-s les élèves une école qui leur permette de s'épanouir et de progresser. Avec le SNES-FSU, il nous faut construire un collectif pluricatégoriel à la hauteur de ces enjeux.

Cette année d'élections professionnelles sera l'occasion de réaffirmer cette exigence du collectif, elle nous permettra de porter des revendications communes fortes et de lancer un avertissement à une administration et un ministère qui ne savent plus faire que du rafistolage. Que cette année soit aussi une année de lutte et de victoires syndicales pour obtenir les droits dont les gouvernements qui se succèdent entendent nous priver depuis trop longtemps !

■ Maeva Bismuth et Olivier Mathieu



Se défendre avec le SNES-FSU...

Les vies scolaires au bord de la rupture !



- Aucune création de postes d'AED depuis 2 ans
- Suppressions de moyens à la rentrée au sein de l'académie de Lille et lourde menace sur les postes pour les années à venir. Au moins 80 ETP (Équivalent Temps Plein) sont menacés pour les prochaines années !
- Salaires insuffisants
- Discussions sur les grilles de salaires bloquées faute de budget
- Précarité organisée
- Conditions de travail dégradées

Ensemble, mobilisons-nous pour :

- la **CRÉATION DE POSTES d'AED** à la hauteur des besoins
- le **recrutement au NIVEAU ACADÉMIQUE**

- **aucun CDD de moins de trois ans et un encadrement strict et équitable du passage en CDI après 6 ans d'exercice**
- **un DROIT DE RECOURS** en cas de non renouvellement
- **un DROIT EFFECTIF à la mobilité**

- **un SALAIRE MINIMUM à 1 850 € nets par mois**
- la mise en place d'une **GRILLE SALARIALE NATIONALE**

- **un TEMPS COMPLET à 24h/semaine au lieu du crédit d'heures**
- une **FORMATION** initiale et continue sur temps de service
- une **PONDÉRATION** du temps de travail en REP/REP+

Se défendre avec le SNES-FSU...

Élections professionnelles : notre voix compte

Les AED votent pour le Conseil d'Administration dans le collège électoral des personnels d'éducation et d'enseignement. Ils et elles ne doivent pas hésiter à être candidat-es sur les listes au CA pour prendre part aux échanges sur l'organisation du temps scolaire, sur les dotations en moyens ou le règlement intérieur par exemple.

Cette année, et pour trois ans, les AED et les autres personnels sont aussi appelé-es à voter pour désigner leurs représentant-es. La FSU, avec le SNES, intervient pour défendre les AED au sein de plusieurs instances représentatives :

- la Commission Consultative Paritaire (CCP) qui examine les situations individuelles (recours, licenciement, sanctions).
- les Comités Sociaux d'Administration (CSA) qui sont consultés sur des questions plus collectives (dotations, politiques ministérielles et académiques). Le SNES-FSU y porte aussi la voix des AED sur ce qui touche très directement leurs conditions de travail, la gestion de situation de crise (attentats, neige, canicule etc), l'examen des dotations d'AED.

Le SNES-FSU en tant que syndicat majoritaire joue un rôle incontournable dans ces instances, il pèse par son importance, par son expertise et par sa présence unique dans tous les établissements. Les élu-es y interviennent régulièrement pour interpellier et dénoncer l'administration sur certains de ses choix et pour alerter contre les décisions arbitraires de certain-es chef-fes d'établissement. Donner du poids au SNES-FSU, c'est se donner du poids pour se faire entendre et se défendre.

**Avec le SNES-FSU... je défends mes droits dans mon établissement !**

Le SNES-FSU intervient régulièrement et accompagne les collègues au sein des établissements car les difficultés spécifiques des AED sont légion au quotidien :

- non respect du temps de travail
- non respect des droits à congés
- contrats non renouvelés ou refus du CDI pour des motifs arbitraires.

**Les AED ne sont pas sans droits ! Pour nous défendre :**

**NE RESTONS PAS SEUL-ES FACE À NOTRE EMPLOYEUR, FAISONS APPEL AU SNES-FSU !**

Se défendre avec le SNES-FSU...

Mon année d'AED !

